

EXERCICE N° 12

ECARTS SUR DES CONSTATS D'AUDIT

Vous trouverez 10 constats d'audit. Déterminer si ces éléments doivent ou non être considérés comme des écarts. S'il y a écart, déterminer s'il s'agit d'un écart majeur ou mineur.

1. Lors de l'interview de la direction du site, l'auditeur a pu constater que l'ensemble des éléments concernant les exigences portant sur la politique environnementale a été pris en compte à l'exception du fait qu'aucun moyen n'est explicité à propos de la disponibilité de cette politique vis-à-vis du public. A cette question, le directeur a répondu que le manuel environnement est prévu pour être diffusé à l'extérieur de façon non contrôlée à la demande et que ce manuel contient la politique environnementale.

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :

2. La description des moyens mis en oeuvre pour gérer les textes réglementaires et sa formalisation dans une procédure montrent que cette gestion est réalisée par la « maison-mère » du site industriel ; le site reçoit la liste des exigences réglementaires à prendre en compte et la copie des textes correspondants. L'auditeur n'a pas découvert de texte manquant dans la liste proposée par le responsable environnement site.

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :

3. La gestion économique des activités du site étant réalisée par le siège, les personnes en charge d'éléments relatifs à l'environnement ne disposent pas a priori de ressources financières pour gérer les projets environnementaux. Un exemple a montré que des crédits ont été supprimés pour raisons économiques en 1997 pour un projet contenu dans le Programme de Management Environnemental ce qui amené l'usine à revoir son programme.

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :

4. La maîtrise de la documentation du système de management environnemental est décrite par une procédure qui est la reprise intégrale de la procédure du système qualité. Cette procédure satisfait, ni plus, ni moins, les exigences de la norme ISO 9002 pour laquelle le site est d'ailleurs certifié.

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :

5. Tous les processus industriels faisant l'objet d'une contrainte réglementaire sont formalisés en terme de maîtrise opérationnelle (procédures, instructions ou consignes), y compris des critères de pilotage du procédé. Aucun autre processus n'est actuellement formalisé.

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :

6. Le site industriel a décrit la prévention des situations d'urgence comme étant non applicable en raison de l'absence, selon l'audit, de réel risque environnemental du fait de l'activité industrielle du site. Aucune procédure n'a pu donc être présentée sur ce point.

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :

7. Le responsable environnement a expliqué à l'auditeur qu'en cas de dépassement d'une limite lors de la surveillance d'un impact, deux cas pouvaient se présenter :

- cette limite est réglementaire : l'information est transmise à la DRIRE et au responsable environnement siège
- cette limite est interne (correspond à une valeur conforme à la réglementation et fixée par le site dans son système d'amélioration continue) : l'information est seulement transmise au responsable environnement siège.
- Dans tous les cas, la valeur est surlignée sur le compte-rendu de résultats.
- Ce processus est décrit dans une instruction.

A l'examen des compte-rendu des 6 derniers mois, 6 valeurs non conformes vis-à-vis d'une limite interne sur les 60 réalisées et présentées à l'auditeur ont bien fait l'objet de ce processus mais une limite réglementaire a été dépassée sans alerte à la DRIRE ou au responsable environnement siège (valeur non surlignée, pas de courrier ni de note particulière, etc.)

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :

8. A la date de l'audit externe que vous êtes en train de réaliser, trois audits internes ont été conduits conformément au programme mis en place. Aucun des auditeurs impliqué n'a suivi une formation à l'audit environnement.

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :

9. La revue de direction est décrite comme se passant :

- hebdomadairement, conduite par les chefs de service à l'intérieur de leurs services respectifs, sans faire de compte-rendu sauf si une action vis-à-vis de l'environnement est décidée
- mensuellement, entre les chefs de services, avec un compte-rendu très court rédigé en tournante (à chacun son tour)
- trimestriellement, entre les chefs de services, le responsable environnement du Siège et le directeur du site afin de suivre l'avancement du programme de management environnemental. Le compte-rendu est un éventuel recadrage du programme de management environnemental
- annuellement, afin de vérifier l'efficacité du système de management environnemental vis-à-vis des cibles fixées, en fixer de nouvelles et/ou modifier la politique environnementale.
- Cette réunion fait l'objet d'un compte-rendu communiqué au Siège.

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :

10. Mis à part la mise ne conformité réglementaire pour laquelle le programme de management environnemental a été respecté, aucune des autres cibles n'a été atteinte.

Y a-t-il un écart ? Oui Non
Si oui, est-il majeur mineur
Si oui, formaliser l'écart :